

Contrat de Territoire

2006 - 2008



Fayence

**VILLAGES PERCHÉS - CADRE DE VIE
TOURISME VERT ET SPORTIF**

Sommaire

Article I	Exposé des motifs	5
Article II	Étapes de l'élaboration du Contrat de Territoire	6
Article III	Trois niveaux de contractualisation	6



Article IV

ENJEUX, STRATÉGIE / ACTIONS

8

Un diagnostic partagé en conférence territoriale
du 2 mars 2006 8

I. Un développement maîtrisé et cohérent du territoire de Fayence 13

- A. La recherche d'un équilibre commercial entre la plaine
et les villages perchés 13
- B. L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma départemental
de formation 16
- C. Une politique volontariste en matière d'habitat et de foncier 17
- D. Une meilleure accessibilité du territoire 18

II. Un territoire touristique et agricole reconnu 21

- A. Diversifier, structurer et rechercher la qualité de l'offre touristique 21
- B. Encourager une agriculture compétitive et innovante :
les nouvelles filières et l'agritourisme 24

III. Préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel 26

- A. Mettre en œuvre les Schémas départementaux :
Eau / Assainissement / Déchets 26
- B. Préserver les richesses environnementales et développer
les actions de prévention des risques incendies 30

Sommaire

IV. Services et équipements culturels, sportifs et de loisirs, facteurs d'attractivité du territoire	32
A. Une vocation culturelle à renforcer	32
B. Des services et des équipements sportifs à développer	33
V. Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des publics fragiles	
A. Développer des actions en faveur de l'enfance, des jeunes et des familles	35
B. Accompagner et soutenir les actions en faveur des personnes âgées	36
C. Mettre en place des mesures spécifiques en direction des personnes handicapées	37
D. Accentuer les actions en matière de prévention et de santé	38
E. Développer une politique dynamique et innovante en faveur de l'insertion	39

Article V	Articulation avec les autres procédures	41
Article VI	Engagement des parties	41
Article VII	Durée	41
Article VIII	Concertation	41
Article IX	Gestion et suivi	42
Article X	Partenariat et appel à projet	42
Article XI	Évaluation	42
Signatures		43
Annexes		45





Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu la Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole du Var du 20 juin 2005,

Vu la délibération du Conseil Général du Var n°17 M du 17 décembre 2004 portant engagement du Département dans une démarche de développement durable et de mise en œuvre d'un Agenda 21 local dans le Var,

Vu la délibération du Conseil Général du Var n° A4S en date du 23 juin 2006 portant approbation du contrat type de territoire et autorisant Monsieur le Président du Conseil Général à signer les contrats de territoire 2006-2008,

Vu les Schémas départementaux en cours,

Vu l'état d'avancement des travaux du SCOT

Il a été convenu ce qui suit pour la période 2006-2008 :



ARTICLE I

Exposé des motifs

L'élargissement des compétences du Département ouvre de nouvelles perspectives pour l'action publique territoriale. Le Conseil Général, acteur de la solidarité entre les territoires et les individus, souhaite inscrire le Var dans une dynamique de développement durable (agenda 21).

L'évolution du contexte humain, économique et institutionnel nous conduit à l'affirmation d'une double ambition d'ouverture et de proximité.

Le Var souhaite conforter son positionnement au sein de la région et être présent dans la compétition européenne tout en favorisant la proximité, la concertation avec le public, l'efficacité et le réalisme.

Département unitaire, équilibré et attractif, le Var connaît une progression démographique nettement supérieure à la moyenne nationale, et dispose d'un environnement exceptionnel et préservé.

L'originalité et la dynamique du développement du Var reposent sur une démarche multipolaire qui s'appuie sur la complémentarité de ses territoires de vie.

Les défis qu'il doit relever sont nombreux : l'accessibilité de son territoire, l'accompagnement des projets de compétitivité, la problématique de l'habitat, le développement de l'Université, la valorisation durable et raisonnée de ses espaces agricoles, forestiers et naturels, et le souci de renforcer l'efficacité des politiques publiques.

Notre démarche doit favoriser, tout à la fois, le réalisme à court terme et une vision à moyen et long terme :

- un développement économique maîtrisé,
- un développement humain et social,
- la préservation de notre environnement naturel et sa valorisation.

Le Département souhaite aujourd'hui intensifier son partenariat avec les différents acteurs publics et privés.

Il s'agit d'associer pleinement les populations et les acteurs socio-économiques à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action publique territoriale.

L'évolution des modes de vie et la dynamique générée par la constitution des intercommunalités recomposent en profondeur le territoire varois.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont l'expression de cette évolution. Ce périmètre devient le cadre privilégié de la réflexion au niveau local et d'intervention au niveau départemental.

Les communes et les intercommunalités demeurent, quant à elles, des échelons de proximité, de gestion du quotidien.

ARTICLE II

Étapes de l'élaboration du Contrat de Territoire

Le diagnostic territorial a permis de dresser un état des lieux de l'existant et d'identifier les vocations du territoire.

Il permettra de répertorier et de hiérarchiser les principales problématiques du territoire (enquêtes de terrain auprès des acteurs et publics cibles).

Les attentes et les ambitions des acteurs ont été recueillies pour identifier les enjeux et définir la stratégie de développement.

Les orientations et actions de proximité, actions structurantes et projets phares sont définis à partir de ce diagnostic.

Il s'agit ensuite de définir les moyens à mettre en œuvre ainsi qu'un programme d'actions pour le territoire qui devra être en cohérence avec les différents Schémas départementaux.

Une évaluation régulière des actions permettra de réadapter si nécessaire le contenu du projet.

Les actions choisies s'attachent à s'inscrire dans le cadre du développement durable, tout en favorisant des démarches anticipatrices, l'innovation et l'optimisation.

La communication mise en œuvre s'efforcera de donner de la lisibilité aux actions développées dans ce cadre.

ARTICLE III

Trois niveaux de contractualisation

La contractualisation permet de faire de chaque acteur local un co-partenaire du développement et d'appréhender l'action publique à l'échelle territoriale la plus pertinente : celle des territoires de vie.

Le contrat de territoire permet de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des projets et des actions.

C'est le point de rencontre entre la stratégie départementale et la vision communale.

Le contrat définit un cadre pour la mise en œuvre des objectifs conjoints du territoire et du département du Var.

Seules les opérations figurant dans le contrat pourront être prises en considération dans la programmation financière du Conseil Général. Le Département s'engage à financer les actions inscrites dans le contrat dans la limite des moyens budgétaires attribués annuellement par l'Assemblée Départementale.

Les programmations opérationnelles des acteurs locaux, véritables concrétisations des orientations définies dans le contrat, seront présentées à la Commission permanente et permettront la concrétisation de l'engagement juridique du Conseil Général sur la base d'un échéancier précis de mise en œuvre du projet.

1) Les projets phares

Ces projets fédérateurs peuvent relever dans leur continuité de plusieurs contrats successifs. Il s'agit d'imaginer pour le territoire, un projet phare fédérateur et emblématique, permettant d'associer le secteur public et le secteur privé et de développer les synergies.

OBJECTIFS des projets phares :

- Le projet fédérateur permet de valoriser le territoire, de lui donner une image et de la notoriété.
- Il devient un territoire ressource pour l'ensemble du département.
- La lisibilité des projets est renforcée.
- Le sentiment d'appartenance et la réappropriation de l'aire de vie par la population et l'ensemble des acteurs locaux sont développés.

À titre d'exemples : il peut s'agir d'un projet touristique (itinéraires gastronomiques, culturels ou de randonnées), d'un projet d'implantation de zone d'activité de haute technologie, de l'établissement d'un centre de formation de haut niveau, de la labellisation d'un produit du terroir, d'événements culturels à fort rayonnement...

L'appel à projets privés et publics favorise l'esprit d'entreprise, les initiatives et la responsabilisation des acteurs .

2) Les actions structurantes

Les actions structurantes sont les actions qui participent au maillage du territoire et qui favorisent la mise en réseau des équipements ou des services du ou des territoires. Elles concernent également des projets qui ont vocation à être utilisés par un public extérieur à la commune.

Sont précisés dans ce volet :

- Les projets pour lesquels le Département est naturellement maître d'ouvrage avec ou sans l'aide de financements extérieurs.
- Les projets co-produits par le Département et les communes et EPCI. Ces projets correspondent à des priorités partagées et à des axes d'interventions prioritaires qui découlent des enjeux de chaque territoire et de la stratégie de développement durable imaginée par chacun d'eux.

Ce volet doit reprendre les orientations générales du SCOT et ses objectifs en matière de politiques publiques : urbanisme, habitat, développement économique, formation, culture et sport, social, transports et communication (y compris haut débit et téléphonie mobile).

Les projets s'efforceront non seulement de participer à la structuration des territoires, mais aussi à leur mise en réseau (inter-SCOT).

3) Les actions de proximité

Ce volet concrétise la volonté du Département d'accompagner les communes dans leurs efforts d'équipements, de services et d'aménagement de leur territoire avec le double souci de poursuivre les engagements financiers du Conseil Général en direction des communes, tout en maîtrisant mieux les dépenses par une optimisation des moyens mis en œuvre et une meilleure programmation des interventions des communes et de l'institution départementale.

Il concerne les actions et les animations de proximité :

- Aides aux communes,
- Aides à la vie associative,
- Animations locales.

Ce volet est individualisé et propre aux communes.

Tous les projets et les actions qui contribuent au développement durable font l'objet d'un « porté à connaissance » auprès de chacune des communes qui composent le territoire.

OBJECTIFS des actions structurantes :

La gestion rationnelle et optimisée du foncier permet :

- Un assouplissement des contraintes liées au droit des sols,
- Une économie d'échelle (impacts sur la fiscalité).

Une meilleure interconnexion des territoires favorisant :

- L'organisation fonctionnelle du territoire,
- La structuration d'un cadre propice au développement du Var,
- Le maintien et le développement des services et des offres de qualité à la population sur tout le territoire.

Mettre à disposition une ingénierie locale : outils et moyens.

Favoriser une coopération entre les acteurs du territoire.

Permettre des échanges d'expériences et de savoirs, mobiliser les personnes ressources.

OBJECTIFS des actions de proximité :

- Mutualiser les équipements et les services pour une meilleure adéquation aux attentes des populations et pour une meilleure qualité des services.
- Animer et mettre en réseau les acteurs.
- Identifier les moyens et évaluer les budgets par domaine d'intervention et par projet.
- Adapter les actions de proximité aux spécificités des territoires.
- Se doter d'outils et de moyens en ingénierie.



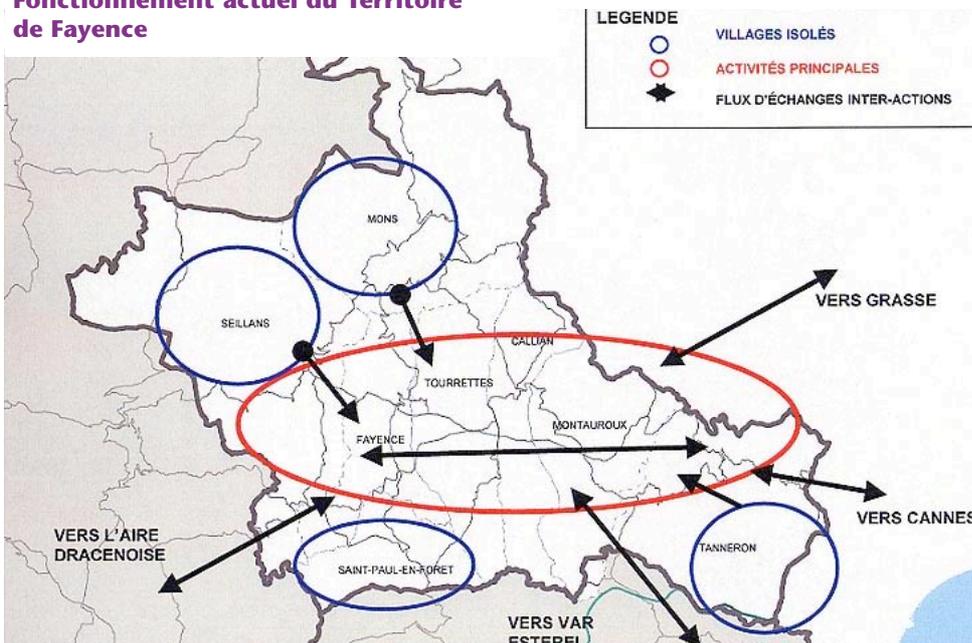
ARTICLE IV

FAYENCE : ENJEUX/STRATÉGIE, ACTIONS

Un diagnostic partagé en conférence territoriale du 2 mars 2006

Espace rural pour la plus grande partie constitué de zones naturelles (73 %) au cœur du Massif de l'Estérel, le territoire de Fayence est doté de sites naturels remarquables et classés, d'une grande richesse historique et culturelle. Il offre à ses habitants un cadre de vie exceptionnel à proximité de grandes agglomérations.

Fonctionnement actuel du Territoire de Fayence



Photographie socio-économique du territoire Fayence

Situé à l'extrême est du département du Var, limitrophe du département des Alpes Maritimes et à proximité des grandes agglomérations de Cannes-Mandelieu, Fréjus/Saint Raphaël, le territoire de Fayence constitue un espace de grande mobilité (57.6 % des actifs seulement travaillent dans le Var).

Le territoire de Fayence enregistre une population en très forte augmentation et se trouve confronté à la situation suivante :

- Un territoire rural devenu péri-urbain sous l'effet d'une très forte progression démographique, source de difficultés notamment en terme de transports, de logements, d'équipements et de services publics,
 - Le développement économique et l'urbanisation méritent d'être mieux maîtrisés,
- .../...



FAYENCE : DIAGNOSTIC

Les labels tels que « Entre Mer et Montagne », « Plus Beaux Villages de France », « Villages Fleuris »... font de ce secteur une destination touristique prisée tout au long de l'année. Néanmoins, son identité en terme d'image, signalétique et communication doit être renforcée.

De nombreux sites majeurs et Espaces Naturels Sensibles caractérisent le territoire de Fayence : Massif de l'Estérel, Lac de Saint-Cassien, réserve naturelle de Fondurane, Gorges de la Siagne (labellisées Natura 2000), lac « des trois communes »...

Territoire majoritairement forestier, le risque incendie est particulièrement préoccupant.

L'économie du territoire porte essentiellement sur le commerce, l'artisanat et les professions libérales avec une prédominance du secteur tertiaire (70 % des emplois). 90 % des établissements recensés sont des micro-structures et sont concentrés principalement dans les zones d'activités, le long de la RD 562.

D'importantes surfaces sont réservées à l'agriculture : 2300 hectares pour l'élevage d'ovins et de bovins (dont la moitié est à Mons) et 554 hectares pour différentes cultures végétales.

L'identité agricole du territoire repose également sur une production de grande qualité (les fleurs, les plantes ornementales, les plantes aromatiques, les oliveraies, les vignes et céréales).

Bien que l'accessibilité du territoire de Fayence soit facilitée par l'échangeur autoroutier des Adrets, le maillage reste insuffisant par sa configuration géographique qui ne favorise pas les liaisons directes entre les villages.

Malgré d'importants efforts entrepris en terme de réseau routier, des travaux restent nécessaires pour ce qui concerne la sécurisation et l'aménagement paysager, notamment sur la RD 562. Le réseau de transport en commun est également insuffisamment structuré.

En matière d'équipements et de services à la population, ce territoire, tout comme le reste du département du Var, rencontre des problèmes de logement, du fait de l'envol des prix de l'immobilier. De plus, les services de proximité en matière sanitaire et sociale sont à renforcer, notamment au cœur des villages.

Photographie socio-économique du territoire Fayence (suite)

- Dépendant du département voisin et des grandes agglomérations à proximité, ce territoire a quelques difficultés à trouver une dynamique propre, notamment en terme d'emploi.

Entouré de vastes massifs boisés, il dispose d'une richesse environnementale et authentique. L'espace rural est encore largement naturel et contribue à une qualité de vie exceptionnelle.

Par ailleurs, le patrimoine bâti historique et religieux est important dans les villages fortifiés et regroupés autour de leur château médiéval.



La population est aujourd'hui estimée à 22 667 habitants. Avec un taux de croissance démographique trois fois plus élevé que celui du département (3,2 % par an en moyenne), le territoire est notamment confronté aux problèmes d'alimentation en eau, d'assainissement et de gestion des déchets.

En matière culturelle, les nombreux équipements (musées, salles de cinéma, espace culturel de Fayence...) et les manifestations de qualité (le festival international des Quatuors à Cordes, Musiques en liberté, Août en Pays de Fayence...) contribuent à l'attractivité du territoire.

Les équipements sportifs (centre international de vol à voile de Fayence, centre régional d'entraînement et de formation à l'aviron à Saint-Cassien, golf des Terres Blanches...) permettent d'accueillir des événements de renommée internationale.





Le diagnostic a permis de dégager les enjeux essentiels du territoire de Fayence : préserver le cadre de vie à travers un développement maîtrisé du territoire, affirmer sa vocation touristique (villages perchés et sites naturels remarquables) et encourager une agriculture compétitive et innovante (filrière horticole).

Les opérations inscrites dans le présent contrat de territoire traduisent la volonté du Conseil Général d'atteindre les objectifs stratégiques suivants :

➔ **Un développement du territoire à maîtriser**

- **Un schéma de mise en valeur et de développement du territoire à mettre en place (aménagement équilibré en matière de zones d'activités économiques, de logements, d'équipements et de services publics)**
- **Une accessibilité du territoire à structurer et à améliorer en matière de modes de transports, de lignes, de fréquences, de tarifs et d'intemodalités.**
- **Une approche volontariste et coordonnée du logement et du foncier**

➔ **Un tourisme axé sur les sites remarquables (villages perchés, lacs, espaces naturels, patrimoine historique et culturel)**

- **Valoriser et dynamiser les villages et définir une palette d'offre touristique autour des villages perchés**
- **Aménager, valoriser les sites naturels remarquables et diversifier les offres touristiques, notamment le tourisme vert, de pleine nature et sportif**

➔ **Agriculture : renforcer l'identité du territoire par le développement de filières stratégiques et la promotion des produits du terroir (horticulture ornementale, miel, huile d'olive...)**

- **Soutenir l'émergence de filières stratégiques**
- **Développer l'agritourisme, notamment en faisant le lien entre le tourisme et la gastronomie**



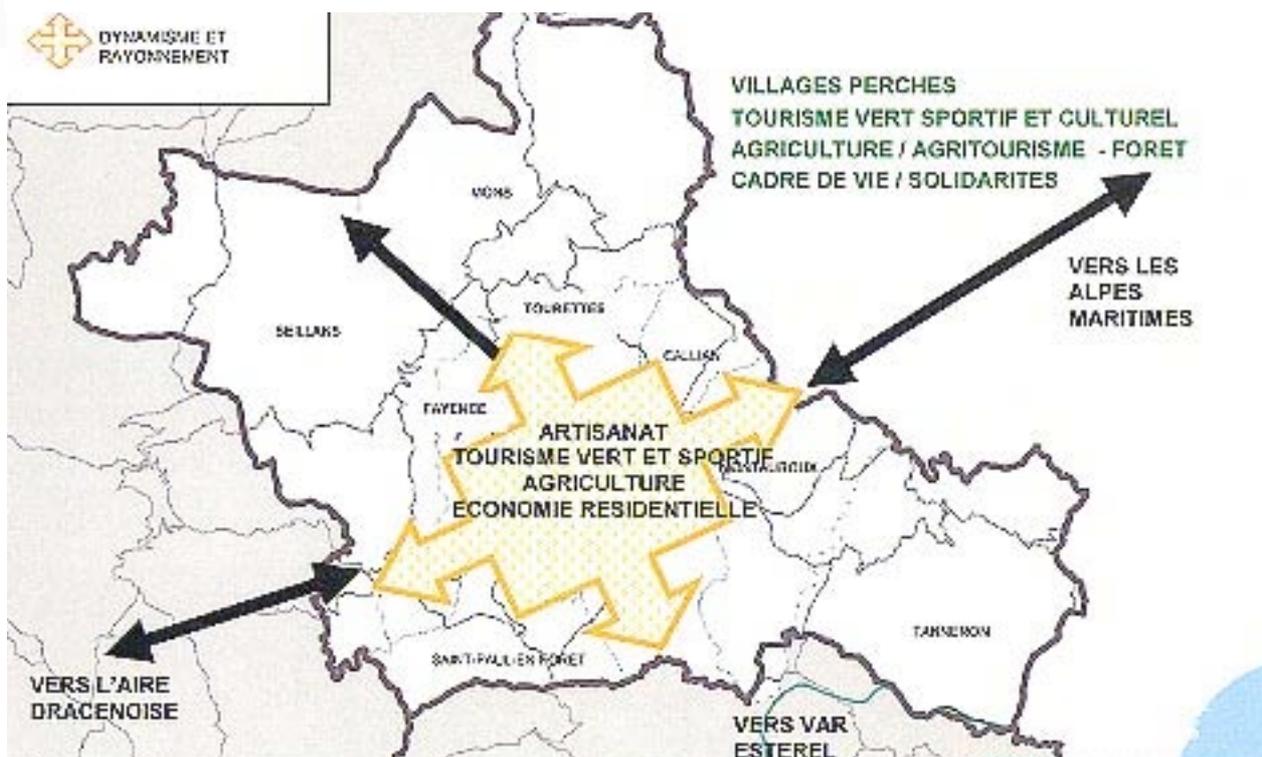
➔ Cadre de vie : culture, sport, environnement, forêts

- Renforcer le maillage des équipements et des services culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire
- Optimiser la gestion de l'eau, mettre en place les schémas d'assainissement et des ordures ménagères

➔ Solidarités, formation et services de proximité

- Renforcer les structures d'aides à la personne, notamment celles à destination des personnes âgées, de la petite enfance et de la jeunesse
- Développer la formation et favoriser les initiatives en faveur de l'insertion et de l'emploi

Territoire de Fayence : Stratégie de développement : Villages perchés - Tourisme vert et sportif - Cadre de vie





FAYENCE : ACTIONS

I. Un développement maîtrisé et cohérent du territoire de Fayence

A. La recherche d'un équilibre commercial entre la plaine et les villages perchés

Favoriser l'investissement, l'innovation, l'esprit d'entreprise, la formation et l'emploi, tels sont les objectifs de la politique économique du Conseil Général qui vise à améliorer le bien être social des habitants et l'attractivité du territoire.

Les principaux leviers sur lesquels s'appuie la politique départementale, en concertation avec les partenaires publics territoriaux et les chambres consulaires, sont les suivants :

1. La création et la requalification des Zones d'activités

La création et la requalification des Zones d'activités économique (ZAE) favorisera l'environnement économique des entreprises et permettra à terme de structurer l'économie au sein de sites labellisés aux vocations diverses et complémentaires (pôle logistique, entreprises à haute valeur ajoutée...).

❖ Création de Zones d'activités économiques

- Etude d'opportunité pour la création d'une Zone d'activité haute technologie sur le territoire (Projet à localiser)
- Aménagement d'une nouvelle zone commerciale sur la Plaine au Plan de la Grande Vigne sur 14 ha – Réalisation de travaux de voirie
- Recensement des disponibilités foncières et immobilières existantes (terrains privés sur la ZAE de Montauroux le long de la RD 562) porté par la CCIV

❖ Requalifier les zones d'activités existantes

- Réflexion portant sur la structuration d'une future zone d'activité intercommunale pouvant favoriser le développement d'activités rurales et artisanales à forte valeur ajoutée sur le territoire (projet à localiser)





FAYENCE : ACTIONS

2. La mise en œuvre d'une démarche départementale de labellisation des Zones d'activités économiques

Il s'agit d'inciter à une qualification progressive des sites d'activités publiques, en prolongement du Schéma Départemental des Zones d'activités économiques établi en 2004 :

- Hiérarchisation/complémentarité des projets de ZAE à l'échelle des SCOT (requalifications, extensions et créations nouvelles)
- Animation d'un Comité technique de labellisation et de suivi
- Promotion renforcée des sites labellisés « Qualité Var »

Les études menées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans le cadre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage du SCOT pourront proposer la mise en place d'une charte paysagère et d'un schéma de développement commercial.

Pour desservir les Zones d'activités, le département se dote d'infrastructures routières et d'équipements structurants de qualité.

A NOTER :

L'économie du territoire de Fayence est essentiellement assise sur le commerce, l'artisanat et les professions libérales. Sur les 1773 établissements recensés, 90 % sont des microstructures (source ASSEDIC, 2002) et seulement une cinquantaine d'entreprises compte plus de 10 salariés.

3. Le soutien au Pôle d'innovation de l'Artisanat et aux entreprises participant à des organisations de filières type Systèmes Productifs Locaux (SPL)

Le Conseil Général soutiendra les activités artisanales, porteuses d'identité pour le territoire :

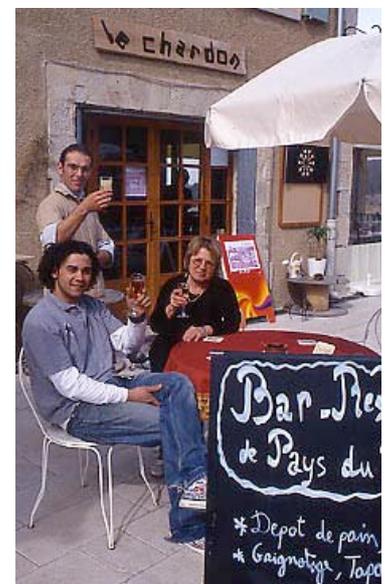
- Promotion des activités économiques rurales et artisanales à forte valeur ajoutée : Aider à la réhabilitation de sites destinés à l'artisanat d'art,
- Lancement d'une étude avec la Chambre des Métiers sur la requalification touristique des voies et sur la re-localisation des activités artisanales sur 2 à 3 sites intégrés et labellisés.

4. Le développement et l'animation du tissu économique

L'activité commerciale doit être développée dans les villages, notamment par la redynamisation du tissu commercial : aides à l'installation de commerces de proximité intégrant une démarche de qualité (filière bio, artisanat, produits du terroir...).

Les axes à développer sont les suivants :

- La poursuite des démarches de dynamisation des centres de villages (FISAC intercommunaux et soutien aux associations de commerçants en partenariat avec la CCIV)
- La poursuite du développement et de l'animation du réseau « Bistrots de Pays »
- Le développement des pépinières d'entreprises
- La mise en place du Schéma de développement économique et commercial à partir des études réalisées dans le cadre du Conseil Économique Varois (CEV)





5. Le renforcement des interventions sur la création et la transmission d'entreprises

- Favoriser la mise en place de permanences régulières de la CCIV sur le territoire
- Faciliter l'installation d'entreprises par le recensement des disponibilités foncières et immobilières : Projet de bourse de l'immobilier porté par la CCIV
- Encourager les rencontres/ échanges entre entreprises, par l'accompagnement des associations économiques (portage CCIV)
- Mettre en place des actions d'accompagnement de la gestion de l'emploi salarié dans les entreprises
- Faciliter la transmission des savoirs et l'insertion professionnelle par la promotion, l'accompagnement des filières de l'apprentissage, la formation continue et la formation par alternance

6. L'émergence de nouvelles filières liées aux éco-entreprises et aux énergies renouvelables



7. L'accompagnement des entreprises innovantes et développement commercial des entreprises sur des marchés extérieurs à la région PACA



B. L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma départemental de formation

Une étude lancée par le Conseil Economique Varois (dont le Conseil Général est membre) en concertation avec la Région et l'Education Nationale, permettra d'élaborer le Schéma départemental de formation.

L'objectif principal est de doter chaque territoire des outils de formation adaptés à son développement.

L'identification des métiers « sous tension » permettra de mettre en adéquation l'offre et les besoins en créant notamment une dynamique entre le développement économique, la formation et l'insertion.

❖ Objectifs du Schéma départemental de la formation

- Créer un outil de coordination des acteurs de la formation et des acteurs économiques
- Inscrire le schéma départemental de formation dans une démarche dynamique et concertée (animation, communication, outils d'interactivité permanente)
- Faire de la formation :
 - . un véritable outil d'aménagement du territoire, avec 2 entrées :
 - le(s) territoire(s) et l'emploi
 - un véritable levier de développement économique varois
- Favoriser la complémentarité entre les dispositifs de formation, mutualiser les connaissances, créer un outil d'analyse, partager un diagnostic commun
- Développer l'offre de formation sur l'ensemble du territoire (approche quantitative et qualitative)
- Intégrer les besoins du développement économique (analyse prospective) : Adéquation entre l'offre de formation et l'emploi, envisager les besoins actuels et futurs, en lien avec les grands chantiers et projets d'aménagement des territoires et les évolutions démographiques
- Valoriser, communiquer et informer sur les métiers sous tension
- Prévoir les mesures d'accompagnement permettant une meilleure accessibilité à la formation : hébergement, logement, mobilité, etc.
- Optimiser la perception et l'usage de la taxe d'apprentissage au profit des établissements varois
- Mutualiser le foncier et les locaux existants afin de favoriser l'adaptation de l'outil de formation
- Mettre en place un projet de développement de la formation à distance, en partenariat avec le Groupement d'Établissements publics locaux d'enseignement (GRETA).





FAYENCE : ACTIONS

C. Une politique volontariste en matière d'habitat et de foncier

Le Conseil Général entend jouer un rôle d'incitation et de coordination auprès des acteurs du logement.

Il s'agit de répondre à un certain nombre d'objectifs déterminés par l'Assemblée Départementale :

- Optimiser le parc de logements existants,
- Encourager prioritairement les opérations à vocation mixte (logement social et/ou intermédiaire, en locatif et/ou en accession à la propriété), les montages où les collectivités conservent la propriété du foncier et travaillent à l'équilibre financier des opérations,
- Contribuer à l'émergence d'opérations de logements en lien avec les localisations des zones d'activités et les évolutions économiques.

1. Mise en œuvre d'une Conférence de l'Habitat

Le Conseil Général et les communes s'engagent à organiser une Conférence de l'Habitat par territoire qui se déroulera comme indiqué ci-contre.

2. Développer le parcours résidentiel

A ce titre, il convient :

- de prendre en compte les projets qui concourent à développer le parcours résidentiel :
 - . Logements sociaux à Fayence,
 - . Une ZAC à Tourettes,
- d'affecter les financements prévisionnels dans le respect des crédits alloués.
(ANNEXE 1)



3. Encourager la création de logements favorisant la mixité sociale

- Accompagner les communes dans leur projet de réhabilitation de logements au cœur des villages pour les destiner à du logement mixte.

Déroulement de la Conférence de l'Habitat :

- Réunion des élus du territoire et des acteurs du logement (DDE, organismes HLM, EPFR, CDC, Région...)
- Programmation d'une politique foncière et des opérations qui recevront des financements sur les trois années à venir selon les critères d'intervention des différents acteurs
- Signature d'une charte confortant le contrat de territoire et permettant de formaliser les prérogatives de chacun.



FAYENCE : ACTIONS

D. Une meilleure accessibilité du territoire

Sur le territoire de Fayence, 89 % des actifs utilisent leur voiture et 5 % n'ont aucun moyen de transport. Le transport collectif étant essentiellement constitué du public scolaire, l'effort sera porté sur la structuration du réseau de transport en commun.

Par ailleurs, l'offre de transport public est à redéfinir en matière de modes, de lignes, de fréquence, de tarifs et d'intermodalités.

1. Développer les infrastructures et les modes de déplacement

Mise en œuvre du Schéma départemental des déplacements et des transports

Ce schéma en cours d'élaboration se concrétisera sur les prochains exercices par des actions de qualité en matière de routes et transports :

❖ Transports : structurer et améliorer l'offre de transport public

- Densification de l'offre de services, fréquence plus élevée à destination des pôles économiques
- Hiérarchisation du réseau : lignes express et péri-urbaines, transport à la demande
- Aménagement des infrastructures nécessaires au transport : sites propres, gares routières sur différents points nodaux stratégiques des territoires, aménagement des points d'arrêt
- Développement de l'intermodalité : faciliter la poursuite des déplacements sur les réseaux régionaux ou urbains par des actions tarifaires des plate-formes d'échange, l'aménagement des fréquences et des horaires
- Création de parcs relais/parkings d'échanges (en sus de ceux prévus à proximité des gares ferroviaires)
- Outils TIC facilitant l'usage par la population des transports collectifs

Il s'agit de créer un réseau performant, attractif et accessible, qui constitue une véritable alternative à l'usage de la voiture particulière (notamment pour les déplacements domicile-travail quotidiens).

Concernant la tarification, le Conseil Général envisage de développer une politique d'abonnements avec réduction.





Sur le territoire de Fayence, les actions du Conseil Général viseront les objectifs suivants :

- Améliorer les transports scolaires (réduire les temps de transports, aménager les abris et les arrêts...)
- Développer les moyens de transports en commun
- Développer les transports à la demande, doux et non polluants
Le Département a lancé une étude de faisabilité d'un service de transport à la demande sur le territoire de Provence Verte (canton de Tavernes). Cette expérimentation devrait apporter des éléments importants d'appréciation en vue d'une généralisation de ce dispositif innovant sur d'autres territoires.

❖ **Routes : Améliorer la sécurité et renforcer la cohérence des itinéraires**

Le schéma routier, en cours d'étude, proposera une vision du réseau à 20 ans et une programmation des projets d'infrastructures intégrant les routes nationales transférées.

Une proposition de classification des voies par type d'usage principal, sera réalisée :

- Liaison entre territoires de développement ou liaison principale avec les départements limitrophes
- Desserte urbaine ou périurbaine
- Liaison à vocation économique avec un pôle d'emploi ou de service local
- Loisirs / tourisme
- Desserte du secteur rural

En fonction de ce classement, il sera nécessaire de procéder à l'adaptation des voies à l'usage qui en est fait. Par ailleurs, l'état du réseau national récemment transféré nécessite des travaux de mise à niveau.

Le secteur de Fayence bénéficie d'une bonne accessibilité à l'est du territoire qui permet, à partir de l'échangeur autoroutier des Adrets, de rejoindre les gares, l'aéroport de Nice, les universités, les centres commerciaux.

Le Conseil Général souhaite mettre en cohérence les dynamiques de développement et les moyens de transports.

Ainsi, les efforts doivent conduire à :

➔ **Faciliter les interconnexions avec les pôles d'activités commerciales**

L'accroissement de la population, le développement de pôles d'activités commerciales et industrielles et l'augmentation incessante des déplacements, nécessitent pour le Département de mener une réflexion sur la densification de l'offre de services et les fréquences plus élevées à destination des pôles économiques.

➔ **Aménager les routes existantes et les sécuriser**

Les aménagements routiers prévus au titre du contrat de territoire sont précisés en **ANNEXE 2**

Objectifs du Schéma départemental des déplacements et des transports :

- Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire
- Maîtriser l'usage de l'automobile
- Favoriser les modes de transport doux
- Améliorer la sécurité routière.

Ce schéma participera au développement durable des territoires.

A NOTER :

La mise en valeur des villages perchés sera l'un des objectifs poursuivis : les routes sont à considérer comme vecteur de l'identité d'un territoire.

Leur traitement s'inscrira dans une recherche de qualité environnementale, "mise en scène paysagère" et signalétique touristique adaptée.



FAYENCE : ACTIONS

2. Une couverture des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) à améliorer

Le Département agit pour la résorption de la fracture numérique afin de parvenir à une couverture totale des territoires varois.

Par ailleurs, le Département a contribué à la mise en place de base de données numériques disponibles sur l'ensemble des communes du territoire.

Au travers du CIDG (Comité départemental d'informations géographiques), le Conseil Général appuie la démarche d'appropriation de ces données pour les communes qui le souhaitent : un réseau technique associant les différentes collectivités est notamment en cours de constitution.



À NOTER

Les TIC concourent à la modernisation de l'action publique en multipliant les formes d'accès à l'information et aux services (développement de l'e-administration et de l'e-tourisme).

Les TIC favorisent également l'émergence de nouvelles formes d'activités au sein des territoires telles que le télétravail, la télésurveillance, la télé-assistance, les bases de données partagées...



FAYENCE : ACTIONS

II. Un territoire touristique et agricole reconnu

A. Diversifier, structurer et rechercher la qualité de l'offre touristique

Entre « terre et mer », le territoire de Fayence offre un environnement de qualité. Territoire rural et authentique, il est une destination touristique tout au long de l'année. Toutefois, il doit diversifier, structurer son offre dans une démarche plus qualitative contribuant au renforcement de son image.

1. Diversifier l'offre touristique notamment le tourisme de découverte autour des villages perchés, de l'art de vivre provençal, du sport et des loisirs

❖ Une économie touristique liée aux villages perchés

Le territoire dispose d'un cadre exceptionnel. La présence de villages pittoresques et d'un patrimoine vernaculaire (lavoirs, chapelles...) constitue un attrait majeur en matière de patrimoine historique et authentique.



Les nombreux labels décernés aux communes témoignent de la qualité des paysages (label « plus beau village de France », label des « villages fleuris » ...)

Il convient à ce titre de :

➔ Dynamiser et valoriser les cœurs de villages

- en soutenant des commerçants et artisans (FISAC, bistrot de pays...)
- en favorisant l'installation de commerces au cœur des villages
- en demandant l'instauration d'un dispositif spécifique pour les villages labellisés « Plus Beaux Villages de France » pour l'aide à la réalisation de travaux d'embellissement (exemple : pavage de rues à l'identique)

À NOTER

Le Schéma départemental de développement touristique pour la période 2006/2011 vise à renforcer la qualité de l'offre touristique et développer une politique :

- d'étalement de la saison touristique
- de formation des personnels du tourisme
- de soutien du tourisme en milieu rural
- de renforcement de la communication en direction des publics cibles.



FAYENCE : ACTIONS

➔ Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine historique (ANNEXE 3)

Le territoire possède un patrimoine historique de qualité qu'il convient de compléter par exemple par l'acquisition de la chapelle Saint Pierre à Mons, la réfection du clocher de l'église de Callian ou la restauration de la chapelle Saint Donat à Callian. Les tableaux ou retables, qu'il convient pour certains de restaurer, sont également une richesse à valoriser.

❖ Une offre de qualité liée à la découverte du territoire

- Développer une offre basée sur l'art de vivre : valoriser les restaurants gastronomiques (trois restaurants étoilés sur le territoire)
- Mettre en place un circuit agritouristique
- Valoriser l'artisanat d'art, en développant des produits de découverte des métiers d'art (possibilité de partenariat avec la Chambre de Métiers)

❖ Un potentiel en matière de tourisme vert et sportif

Espace rural pour la plus grande partie constitué de zones naturelles (73 %), au cœur de vastes massifs boisés, le territoire de Fayence est doté de sites naturels et classés, constituant un véritable potentiel dans le domaine du tourisme « sport - nature ».



Afin de valoriser ce potentiel, le Conseil Général soutiendra les initiatives permettant :

- d'organiser la programmation d'événementiels autour de la pleine nature
- de soutenir la création d'un événement culturel et sportif départemental à fort rayonnement
- de développer l'offre touristique de moyenne et de haute gamme
- de diversifier la clientèle

S'inscrivent dans ce cadre, les projets suivants :

- Projet de création d'un complexe sportif qui pourrait constituer un projet phare. Il fera l'objet d'une étude de faisabilité (projet de Partenariat Public Privé (PPP)).
- Projet d'étude pour la création d'un itinéraire de randonnées équestres sur le territoire de Fayence, dans le cadre de la poursuite du développement du réseau équestre à l'échelle départementale.
- Projet d'extension de la base internationale d'aviron de Montauroux.



FAYENCE : ACTIONS

2. Renforcer la qualité de l'accueil touristique en matière d'hébergement et de restauration

❖ Encourager la professionnalisation des acteurs du tourisme (engagement dans les démarches qualité – partenariat avec la CCIV)

- Favoriser le partenariat et la mise en réseau des acteurs locaux
- Former les acteurs du tourisme à la connaissance et à la valorisation du patrimoine local
- Mettre en place un projet de démarche de qualité « Tourisme durable » auprès des professionnels

❖ Améliorer et diversifier l'offre d'hébergement

3. Développer l'information et la communication du territoire

Le territoire de Fayence dispose d'une grande qualité de paysages ainsi que d'un important patrimoine historique et culturel. Toutefois, le territoire doit renforcer son identité en terme d'image, de signalétique et de communication.

A ce titre, il convient de :

- Mener une réflexion portant sur un projet de création d'un site Internet relatif à toutes les manifestations culturelles
- Améliorer la signalétique touristique
- Encourager la mise en réseau des offices du tourisme existants afin de permettre la structuration, l'organisation et la promotion de l'offre touristique :
Le projet de Maison du Lac pourrait, à ce titre, avoir vocation à être l'office de tourisme intercommunal du territoire. En effet, le positionnement géographique du lac de Saint Cassien, situé à proximité de la sortie de l'échangeur autoroutier des Adrets-de-l'Estérel, peut constituer un lieu stratégique pour l'accueil des touristes.
Le lac pourrait devenir un point d'accueil et d'information touristique permettant de valoriser la richesse de l'ensemble des villages.





FAYENCE : ACTIONS

B. Encourager une agriculture compétitive et innovante : les nouvelles filières et l'agritourisme

Avec les deux filières phares que sont la viticulture et l'horticulture mais également grâce à des productions plus spécifiques (oléiculture, truffe, figue...), l'activité agricole représente un élément majeur au niveau économique par les différents emplois qu'elle génère.

L'agriculture joue à la fois un rôle en terme d'identité socioculturelle, sur le plan de l'aménagement du territoire, paysager et environnemental et sur le plan préventif (incendies) même si les Plans de Prévention des Risques Incendies (PPRI) engendrent parfois de lourdes contraintes pour les agriculteurs.

- L'identité agricole du territoire de Fayence repose sur une production de qualité (apiculture, plantes à parfums, productions laitière, ovins et viandes...) valorisée grâce à la vente directe.

Les productions agricoles se répartissent entre :

- le mimosa et le feuillage concentrés sur la commune de Tanneron avec l'installation de nombreux jeunes exploitants (56 %). Cette culture est unique dans le département
- la vigne, l'olivier et les grandes cultures sur le reste du Territoire.

Contrairement à d'autres zones du département, ce territoire présente une proportion importante d'exploitations tenues par des jeunes agriculteurs. (ex : 50 % à Tanneron).

Malgré des surfaces importantes qui lui sont encore réservées (2 300 hectares pour l'élevage de bovins et d'ovins, viticulture, fleurs et plantes ornementales, mimosa, oléiculture, maraîchage...), l'agriculture reste menacée.

Avec la proximité des Alpes Maritimes et la migration des populations urbaines, la pression foncière sur les terres agricoles s'accroît et nécessite la mise en place d'une véritable politique foncière.

À NOTER

L'objectif du Conseil Général pour les années à venir est de favoriser le maintien et le développement économique des entreprises et des exploitations agricoles, en encourageant notamment l'amélioration des techniques de production et les démarches de qualité et en soutenant l'installation et la formation des jeunes agriculteurs...





FAYENCE : ACTIONS

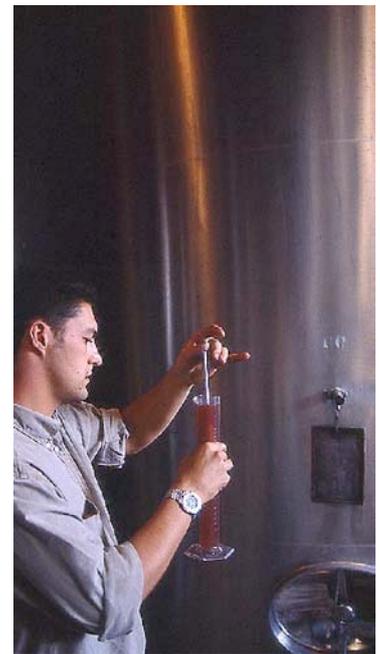
1. Soutenir les exploitations agricoles et la formation

❖ Interventions sur le foncier agricole - Mise en œuvre de la Charte Foncière Agricole :

- Mettre en place une politique d'interventions et d'aménagements fonciers qui concourt à la préservation du foncier agricole et favorise son organisation.
- Participer à la définition des zones délimitées par le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) pour une meilleure prise en considération des enjeux agricoles.

❖ Soutien à la formation et l'aide aux exploitants agricoles

- Favoriser l'installation et la formation des jeunes agriculteurs,
- Améliorer la commercialisation et la communication des produits en favorisant leur vente directe (la vente directe étant un axe majeur de développement du territoire),
- Soutenir la modernisation et les investissements dans les exploitations agricoles favorisant la structuration des filières du département,
- Accompagner la formation permettant la pluri-activité des exploitations rurales (agritourisme, agri-environnement, agriculture biologique) : Ferme auberge, tourisme vigneron, réseaux "Bienvenue à la ferme", découverte des terroirs...),
- Adapter l'outil de formation aux besoins du territoire,
- Mener des actions visant à la mise en valeur du paysage.



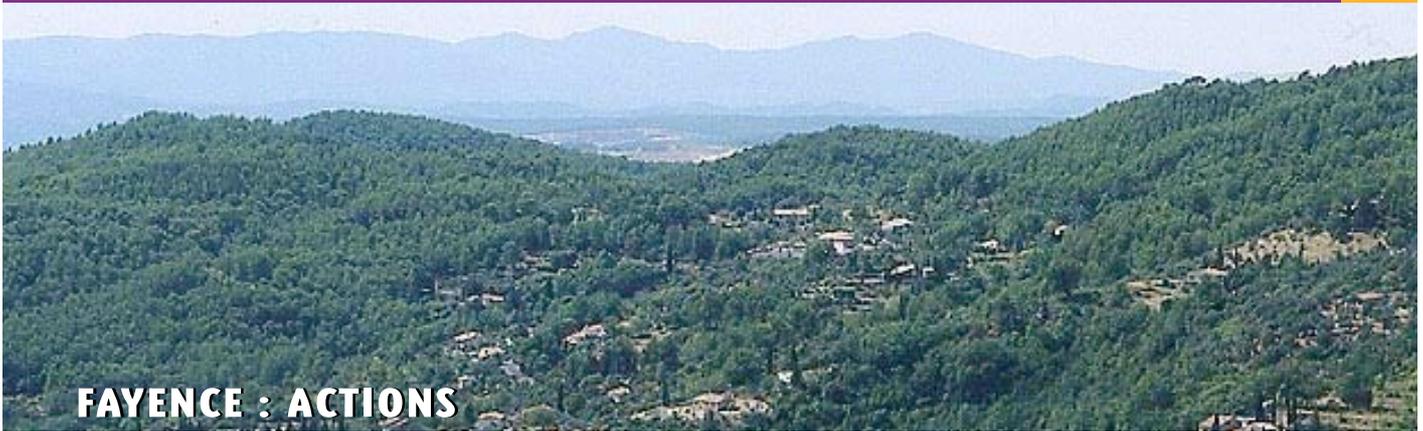
2. Développer et structurer les filières stratégiques émergentes

- La filière bois en lien avec les territoires Haut Var Verdon et Aire Dracénoise (Canton de Comps)
- La filière horticulture ornementale et plantes à parfum en complémentarité avec le Pôle de compétitivité PASS (Grasse et Cannes/Mandelieu)
- La filière ovine en créant une unité de transformation en lien avec les territoires Haut Var Verdon et Aire Dracénoise (Canton de Comps)
- La filière élevage par une unité de transformation en lien avec les territoires Haut Var Verdon et Aire Dracénoise (Canton de Comps)

3. Développer l'agritourisme et promouvoir les produits du terroir

Le développement de l'agritourisme sur le territoire de Fayence est un enjeu fort en terme d'identité. Cet axe permettra aux agriculteurs de diversifier leurs activités et d'augmenter leurs revenus :

- Accompagner, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le développement du tourisme « Terroir de Fayence ».
- Engager une démarche de labellisation des produits du terroir (label PNR, Indice Géographique Protégé (IGP), AOC...).



III. Préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel

A. Mettre en œuvre les Schémas départementaux : Eau / Assainissement / Déchets

Le Conseil Général souhaite prévenir les nuisances, les pollutions et favoriser leur traitement.

La protection et la gestion des ressources en eau constituent une priorité majeure (suivi périodique de la qualité des eaux).

Les Schémas départementaux de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets définissent, pour ce territoire, les objectifs prioritaires.

1. L'alimentation en eau potable

❖ Présentation du Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau :



Les actions préconisées dans le Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau permettront d'assurer une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante.

Il s'agit notamment des actions prioritaires suivantes :

- ➔ **La garantie de volumes suffisants pour satisfaire la demande,** y compris en pointe de consommation.



FAYENCE : ACTIONS

- ➔ **La réalisation des schémas directeurs de l'alimentation en eau potable** : il s'agit d'un outil indispensable d'optimisation et de gestion des coûts de l'alimentation en eau.
- ➔ **L'amélioration des rendements** : trop de communes ont des réseaux vétustes. L'amélioration des rendements est un poste important d'économies d'eau et de budget. Cette amélioration passe notamment par la mise en place d'éléments de comptage et par le renouvellement des canalisations anciennes.
- ➔ **La protection des captages** : il s'agit de poursuivre les procédures de protection réglementaires des captages.
- ➔ **La qualité des eaux distribuées** : les obligations réglementaires sont plus restrictives pour les paramètres turbidité et plomb. Les valeurs limites de qualité ont été abaissées et s'appliqueront à l'échéance 2008 pour la turbidité, 2013 pour les teneurs en plomb*.
- ➔ **La sensibilisation aux économies d'eau** : dans une approche de développement durable, tout gestionnaire se doit de sensibiliser le public aux économies d'eau.

❖ Mise en œuvre du Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau

➔ Sensibilisation de la population aux économies d'eau et amélioration des réseaux

Pour ce qui concerne ce territoire, l'eau sera une problématique majeure ; la presque totalité des indicateurs de ce secteur est préoccupante alors qu'on attend la plus forte augmentation de population du département.



Le Conseil Général développera sa politique d'éducation et de sensibilisation de la population aux économies d'eau et amélioration des réseaux.

Cet axe de travail a été déterminé par l'étude des indicateurs suivants :

- Consommation/jour/habitant : elle est calculée en considérant les besoins collectifs ; elle ne tient pas compte des pertes en réseau et des besoins industriels et agricoles.

Alors que la majeure partie des communes varoises consomme moins de 270 L/j/habitant en été, les communes du canton de Fayence sont très consommatrices avec des consommations supérieures à 300 L/j/habitant pouvant dépasser dans certains cas 400 L/j/habitant.

*À NOTER

Agressivité de l'eau et branchements en plomb : la maîtrise de l'agressivité des eaux brutes est une des priorités en matière de qualité. Elle est à coupler avec le remplacement des branchements et des canalisations en plomb encore en place. Cette opération est à étaler dans le temps jusqu'en 2013.



FAYENCE : ACTIONS

- Rendement en distribution : l'indicateur de rendement des réseaux de distribution repose sur l'analyse croisée des pertes par jour et par kilomètre avec le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau.

Les rendements sont insuffisants sur le secteur.

Diversification des ressources par transfert d'eau

Il conviendra de protéger les ressources non exploitées et qui pourraient présenter un intérêt pour les années à venir, de diversifier et sécuriser l'alimentation en eau.

Cet axe de travail a été déterminé par l'étude des indicateurs suivants :

- **Sécurisation de l'alimentation** : La plupart des communes du secteur ne sont alimentées que par les sources de la Siagnole et ne disposent pas de secours.
- **Diversification de l'alimentation** : il s'agit d'une vue sur la pluralité des ressources et sur le juste équilibre dans la répartition de chacune d'entre elles. A l'exception de Seillans et de Mons, toutes les communes du secteur ne sont alimentées que par une seule et unique ressource.

❖ Réalisation des projets en cours conformes aux priorités du Schéma départemental

Les actions préconisées pour la période 2006-2010 sont en **ANNEXE 4**. Certaines pourront être réalisées d'ici 2008.

2. L'assainissement

❖ Mise en œuvre du Schéma départemental d'assainissement

Les actions préconisées dans le cadre du Schéma d'assainissement sont, par ordre de priorité :



- Les études
- Les stations d'épuration : les études et les travaux portant sur les stations d'épuration, les aménagements des installations liées au traitement des matières de vidange issues de l'assainissement autonome, la mise en place de l'auto-surveillance



FAYENCE : ACTIONS

- Le traitement des boues et leur valorisation : les études et les travaux portant sur l'optimisation du traitement des boues et la création de filières spécifiques dans un objectif de valorisation
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Les extensions de réseaux.

Ces opérations seront prises en compte en fonction des priorités définies dans l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement de chaque commune.

❖ Réalisation des projets en cours conformes aux priorités du Schéma départemental d'assainissement

Travaux d'assainissement et de mise en conformité des installations :

- Création de la station d'épuration Callian/Montauroux (opération sur trois ans avec les études en 2006, la concrétisation de l'opération et son budget en 2007 pour une réalisation en 2008)
- Création de la Station d'EPuration (STEP) de St-Paul-en-Forêt avec études en 2006
- Elimination des eaux parasites à Callian
- Réhabilitation du réseau à Fayence
- Extension de la station d'épuration de Fayence (2007-2008) et création de bassins d'accumulation

3. Les déchets

❖ Poursuite de la politique de gestion des déchets :

- déchetteries
- campagnes de communication



À NOTER

Plan départemental des déchets ménagers et assimilés du Var : Mesures d'accompagnement à prévoir sur l'implantation de nouvelles installations de traitement des déchets ménagers dans le cadre de la mise en œuvre du Plan.

Réalisation des projets en cours conformes aux priorités du Schéma départemental des déchets ménagers :

- Projet de déchetterie pour déchets inertes à Montauroux
- Quai de transfert déchetterie à Tourrettes (**ANNEXE 5**)



FAYENCE : ACTIONS

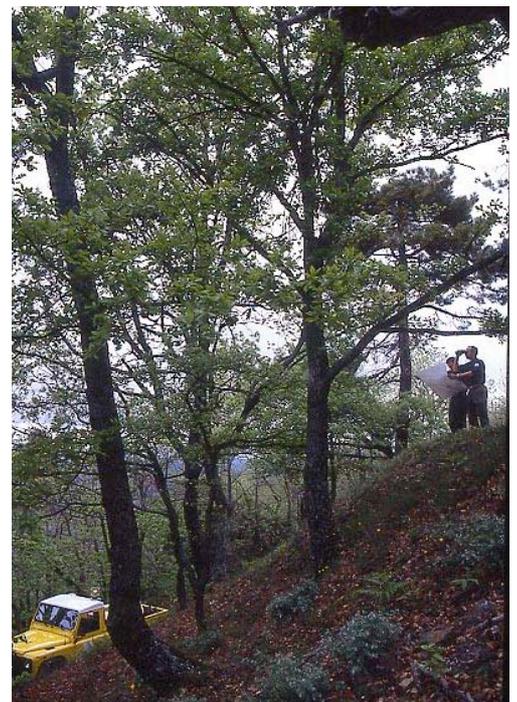
B. Préserver les richesses environnementales et développer les actions de prévention des risques incendies

1. Préservation et mise en valeur des espaces naturels et de paysages

- ➔ Poursuite de la politique de maîtrise foncière des espaces naturels sensibles
- ➔ Elaboration du Schéma départemental des espaces naturels à enjeux
- ➔ Mise en valeur des espaces naturels d'intérêt local en aidant les communes dans leurs aménagements
- ➔ Réalisation du Plan département des itinéraires, de promenades et de randonnées (PDIPR) :
 - Organiser la fréquentation et mettre en valeur les paysages et les espaces naturels
 - Valoriser le sentier thématique « sentier des Villages Perchés »
- ➔ Préservation des paysages naturels et des paysages ruraux :
 - Opérations de dissimulation des câbles électriques, portées par le SYMIELEC VAR.

2. Mise en œuvre des plans départementaux de prévention des risques

- ➔ Prévention des risques incendies :
 - Maillage routier Défense de la forêt contre les incendies - DFCI - (route stratégique pour la lutte contre les incendies)
 - Maintien en condition opérationnelle des ouvrages DFCI
 - Accompagnement de la mise en œuvre du PIDAF
- ➔ Prévention des risques naturels :
 - Mouvements et glissements de terrain par rapport aux infrastructures.





FAYENCE : ACTIONS

3. Mise en place du plan climat territorial

- Diagnostic énergétique identifiant les principales activités responsables des gaz à effet de serre,
- Gestion énergétique des bâtiments,
- Gestion des achats publics,
- Part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique du territoire,
- Spatialisation des potentialités en énergies renouvelables sur tous les territoires varois.

4. Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement



- Poursuivre les actions « Classes environnement et territoires » dans les collèges du Var, en relation avec l'Inspection Académique
- Favoriser l'éducation citoyenne à l'environnement (communication sur la gestion de nos ressources en eau)
- Intégrer la problématique de l'environnement dans les projets communaux.

5. Informer le public par une signalétique de qualité

- Mise en place d'une charte signalétique de qualité sur l'ensemble du territoire.



FAYENCE : ACTIONS

IV. Services et équipements culturels, sportifs et de loisirs, facteurs d'attractivité du territoire

Facteur d'identité et de solidarité, la culture participe à l'attractivité du territoire. Le Conseil Général souhaite à ce titre développer les liens « culture, économie, tourisme, emploi » et encourager les co-productions culturelles et les partenariats public/privé dans le cadre de la mise en place d'appels à projets.

A. Une vocation culturelle à renforcer

❖ Renforcer l'offre et les infrastructures culturelles (ANNEXE 6)

En matière culturelle si les lieux de diffusion sont correctement distribués (Centre culturel de Mons, Maison pour tous de Montauroux, Espace culturel de Fayence...), il convient d'en améliorer l'équipement, notamment à Callian avec le projet de théâtre de verdure.

L'accès à la lecture publique doit être renforcée par la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à Mons.

Les écoles de musique et de danse du territoire ne sont pas intégrées dans le Schéma départemental des enseignements artistiques, notamment du fait des particularités géographiques et des difficultés de mobilité. Il conviendrait donc d'examiner les conditions d'une adaptation du Schéma à leur situation.

En matière de musées, le Schéma départemental des musées du Var permettra d'optimiser et valoriser les musées existants et de planifier les projets.

Au titre du contrat, les projets soutenus sur le territoire de Fayence sont les suivants :

- Création d'un théâtre de verdure à Callian (1^{re} et 2^e tranche)
- Equipements à l'Espace culturel de Fayence
- Construction de la bibliothèque municipale de Mons (1^{re} et 2^e tranche)
- Lancement d'une étude sur la coordination des écoles de musique en vue d'un regroupement des trois écoles de musique afin d'en optimiser les moyens



Les festivals de grande qualité doivent également être soutenus. Leur bon étalement dans l'année (de mai à octobre) est de nature à favoriser l'attractivité hors saison estivale du territoire.

Le Département peut contribuer à la professionnalisation de ceux qui le souhaitent en accompagnant leurs efforts dans ce sens.



FAYENCE : ACTIONS

B. Des services et des équipements sportifs à développer

L'accès au sport pour tous et les pratiques intergénérationnelles sont une priorité départementale. La programmation d'équipements sportifs nouveaux, l'aide aux associations et la création d'événements multidisciplinaires sur le territoire, contribueront à atteindre cet objectif.

La pratique du sport de pleine nature est encouragée par la mise en place d'itinéraires de pistes cyclables et de randonnées, notamment le réseau équestre, participant au développement de l'offre sportive et touristique du territoire.

1. Développement territorial des pratiques sportives en fonction de l'âge des publics

Le Conseil Général soutient le mouvement sportif constitué d'associations et de nombreux clubs.

Dans le cadre des programmes départementaux, les animations mises en place sont les suivantes : Génération Sports, Génération Ados, Génération Seniors.



2. Développement territorial des actions en faveur de la jeunesse

Le Département souhaite répondre aux attentes de la jeunesse en matière sportive, en participant au développement des initiatives locales et en favorisant la coordination des Centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

Il participe également aux Contrats éducatifs locaux (CEL).

La diversité des actions soutenues et les nombreux partenariats engagés témoignent du développement d'une politique jeunesse innovante et solidaire.

À NOTER

- Génération Sports propose aux enfants des centres aérés de découvrir un ensemble de disciplines sportives et les incite ainsi à poursuivre une pratique sportive.

- Génération Ados s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans dans le cadre de rencontres à thème sportif et pédagogique.

- Génération Seniors Bien Vieillir dans le Var, permet de développer les valeurs du sport et de tisser des liens intergénérationnels.



FAYENCE : ACTIONS

3. Soutien des initiatives locales avec l'ouverture des collèges (Contrat d'Objectif du Conseil Général)

La Charte d'ouverture des collèges, sur l'utilisation des locaux des collèges publics varois hors temps scolaire, a été signée le 19 mai 2006 par le Président du Conseil Général et le Recteur de l'Académie de Nice.

Il existe actuellement 67 collèges dans le Var, dont 2 sur le territoire de Fayence.

Un état des lieux, collège par collège, des locaux et des actions déjà initiées sur chaque territoire permettra de repérer les besoins et les actions pertinentes à mettre en œuvre dès 2006.

Les projets de construction et d'extension de collèges intègrent, en terme de locaux et de personnel, l'ouverture des collèges hors temps scolaire.

L'objectif de la Charte d'ouverture des collèges est d'offrir des lieux et des moyens d'action à des institutions, des collectivités et des associations, particulièrement dans le domaine de la formation, l'information sur les métiers, la culture, l'insertion et le lien social.





FAYENCE : ACTIONS

V. Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des publics fragiles

Le Conseil Général, suite à l'acte II de la décentralisation, a vu ses champs de compétence s'élargir considérablement dans le domaine social.

De fait, son objectif est plus que jamais de renforcer le partenariat local, de concilier les grands enjeux des politiques médico-sociales avec les besoins de proximité de la population et d'apporter des réponses adaptées.



Objectifs du Conseil Général

- Lutter contre toutes les formes d'exclusion
- Intensifier les actions de prévention
- Développer des réponses adaptées aux publics fragiles sur chaque territoire
- Soutenir le développement de l'économie solidaire
- Développer de nouvelles solidarités de proximité
- Améliorer la qualité de l'accueil et les délais de traitement des situations sociales
- Faciliter la mobilisation et la coordination des différents intervenants

❖ Les axes stratégiques départementaux

- Une politique de solidarité Famille/Enfance/Jeunesse
- Une action sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées
- Une déclinaison territoriale des politiques médico-sociales
- Une politique d'insertion axée sur la formation et l'emploi
- Une politique active en faveur de l'habitat

Sur le territoire de Fayence, les axes de développement des services aux publics, les actions d'insertion sociale et professionnelle portent plus particulièrement sur :

- la création de logements
- le soutien aux initiatives locales, en particulier dans le domaine de l'aide à domicile
- la création de structures de garde d'enfants
- le développement des points d'information et de prévention en direction des jeunes
- les problématiques rencontrées par les personnes handicapées (manque de services et de structures d'accueil)
- la prise en compte des besoins en matière de santé et de service médical d'urgence



FAYENCE : ACTIONS

A. Développer des actions en faveur de l'enfance, des jeunes et des familles

1. Élaboration d'un Schéma départemental de la petite enfance

Il permettra :

- d'identifier les besoins spécifiques dans ce domaine,
- de redéfinir tant qualitativement que quantitativement les modes d'accueil,
- d'encourager les initiatives de création ou d'extension de crèches et halte-garderies,
- de coordonner l'action des différents acteurs en faveur de la petite enfance.

2. Projet d'hôtel parental



OBJECTIFS DU PROJET D'HÔTEL PARENTAL :

Offrir aux familles en situation de rupture un hébergement afin de :

- prévenir les troubles de la relation et les risques encourus par l'enfant
- éviter la séparation de l'enfant avec ses parents
- prévenir toutes les formes de violence
- engager un travail d'accompagnement, de soutien dans la relation parents/enfants

3. Action en faveur des jeunes

La phase de concertation avec les acteurs de terrain a fait émerger le besoin de création des projets suivants :

- Projet de création d'un point d'information et d'animation jeunesse
- Projet de mise en place d'une structure intercommunale d'accueil de jeunes enfants (type CLSH, centre de vacances)
- Projet de création d'une maison des associations afin de favoriser le lien et la rencontre entre les différents acteurs.

Le Conseil Général soutiendra les initiatives qui participeront au développement de ces projets.

❖ Prévention et insertion

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, a élargi le champ de compétences de l'action sociale et a transféré au Département les dispositifs des Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Fonds de solidarité logement (FSL).



FAYENCE : ACTIONS

La nécessité de renforcer la coordination des acteurs de terrain impliqués dans la politique en faveur des jeunes a conduit à la mise en place d'un Réseau Local Jeunes. La prévention spécialisée, inscrite dans les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, doit permettre de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes afin de prévenir leur marginalisation.

B. Accompagner et soutenir les actions en faveur des personnes âgées



OBJECTIF DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL GÉRONTOLOGIQUE

Permettre un accès équitable aux soins, services, loisirs et informations à toute personne âgée sur tout le département. L'évolution démographique et la diversité des situations individuelles imposent des réponses spécifiques et adaptées, en coordonnant tous les acteurs du département dans ce domaine.

Mise en œuvre du Schéma départemental gérontologique

❖ Les actions du Schéma :

- Développer les actions de prévention en faveur de ce public
- Amener les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) existants à évoluer en niveau 3 : « évaluation des besoins, mise en place et coordination d'actions »
- Répondre à l'évolution démographique qui induira une pression très forte de la demande des plus de 75 ans à partir de 2008
- Inciter financièrement à la création d'établissements à statut public type Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Permettre un accueil temporaire ou permanent dans les meilleurs délais, en favorisant les implantations de proximité



FAYENCE : ACTIONS

- Renforcer l'accès aux soins de proximité et la prise en charge gérontologique dans les établissements de court séjour
- Développer des solutions alternatives : familles d'accueil (peu utilisé actuellement), maintien à domicile le plus longtemps possible, réseaux de soins, hospitalisation à domicile, habitat groupé...
- Améliorer l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des services publics
- Favoriser l'adaptation des logements dans le cadre du maintien à domicile
- Mettre en œuvre une politique de qualité avec les services d'aide à domicile (protocole d'engagement réciproque sur une démarche qualité) et développer les services d'accompagnement et de maintien à domicile
- Développer une prévention et des actions spécifiques pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

C. Mettre en place des mesures spécifiques en direction des personnes handicapées

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale étendu grâce à la mise en place de la nouvelle prestation de compensation prévue par la loi du 11 février 2005.
- Adaptation des transports et des logements pour la mobilité et le maintien au domicile.
- Prise en compte particulière des publics personnes âgées handicapées et personnes souffrant de troubles psychiques :
 - . Projet de création de petites unités spécialisées, particulièrement dans les foyers pour personnes handicapées et les foyers pour personnes âgées dans un souci de mixité sociale
 - . Projet de structures type foyer occupationnel (Foyer Accueil Médicalisé)
- Projet de mise en place d'un point d'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en lien avec les CCAS

- Projet de création d'un EHPAD public de 40 lits à St-Paul-en-Forêt (**ANNEXE 7**)
- Projet d'acquisition d'un domaine par la commune de Seillans en vue d'une possible structure à caractère social pour personnes handicapées.

D. Accentuer les actions en matière de prévention et de santé

- Poursuite des actions de prévention, notamment en matière de vaccinations, de lutte contre la tuberculose, de dépistage du VIH, des MST et des cancers
- Développement des actions de prévention dans le domaine de la protection maternelle et infantile
- Projet d'étude sur la création d'un point santé/solidarité et d'une permanence de soins



FAYENCE : ACTIONS

E. Développer une politique dynamique et innovante en faveur de l'insertion

1. Le Programme Départemental de l'Insertion (PDI)

Un partenariat a été conclu avec les CCAS pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil, d'information, d'orientation des personnes et d'instruction des dossiers de RMI.



❖ Les axes stratégiques du Conseil Général :

➤ Permettre le retour à l'emploi des personnes en :

- personnalisant le parcours d'accompagnement de la personne,
- adaptant les actions aux besoins des territoires,
- favorisant la formation du public et la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- encourageant les micro-projets professionnels et les emplois de services à domicile,
- poursuivant la mise en œuvre des Contrats d'Objectifs sociaux,
- accompagnant les projets dans le domaine agricole,
- développant les clauses d'insertion sociale dans le cadre des marchés publics.

➤ Favoriser l'insertion de la personne dans son environnement par :

- la mobilité et la garde d'enfants, l'accès et le maintien dans le logement,
- la prise en charge de la santé dans les parcours d'insertion,
- l'accès aux nouvelles technologies,
- la lutte contre l'illettrisme.

➤ Territorialiser la politique d'insertion, particulièrement par le biais de l'autonomisation des CLI

OBJECTIF DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Recenser les besoins de la population, l'offre locale d'insertion et planifier les actions d'insertion correspondantes.

Il est adopté chaque année par le Conseil Départemental d'Insertion.

Le PDI a pour vocation, entre autres, de dresser un état des lieux sur la situation du RMI et du dispositif d'insertion, de présenter les résultats des Contrats d'Objectifs et de définir les perspectives liées à la politique d'insertion.



FAYENCE : ACTIONS

2. Les Commissions Locales d'Insertion (CLI) :

La nouvelle CLI du territoire de Fayence s'est mise en place le 17 mars 2006 à Montauroux.

L'enveloppe financière de cette CLI, pour développer des actions d'insertion et de formation en faveur des allocataires du RMI, s'élève à 100 000 Euros.

Le Conseil Général souhaite, chaque fois que possible, sortir des schémas traditionnels et passer de l'action sociale au développement solidaire.

Les réponses en matière de développement solidaire ne sont pas uniquement à imaginer dans le champ du social. Elles procèdent aussi de l'économie, de la formation, du transport, du logement, de l'aide à la personne...

La nouvelle CLI doit permettre un repérage précis et pertinent des problématiques, l'identification des besoins de chacun, les enjeux et les stratégies à mettre en œuvre.

Ces actions s'appuieront sur les diagnostics partagés des partenaires des territoires. Par ailleurs, les appels à projet permettront le développement de projets innovants pour répondre à des besoins nouveaux.

L'initiative individuelle des allocataires du RMI est également encouragée par la possibilité du dispositif de financement de micro-projets.



Chacune des CLI effectue une analyse dynamique :

- du tissu économique local,
- des potentialités des allocataires du RMI (en lien particulièrement avec le Centre départemental d'insertion sociale - CEDIS - et les structures chargées de l'insertion professionnelle),
- et des besoins en formations liées à l'insertion en partenariat avec les structures existantes sur le territoire.

À NOTER :

La nouvelle organisation des CLI (composées paritairement de membres issus des collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises privées) favorise la rencontre du privé et du public, ainsi que de l'offre et de la demande, sur un même territoire.

La CLI est aujourd'hui un outil de développement solidaire des territoires. Elle est ouverte à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Champs d'intervention prioritaires des nouvelles CLI

- l'économie locale : le Conseil Général souhaite accompagner et informer les entreprises sur l'ensemble des dispositifs existants dont elles peuvent bénéficier, apporter des réponses à leurs besoins en terme de personnel qualifié et formé.
- le social et l'aide à la personne : il s'agit de pérenniser les actions existantes engagées par les associations et d'intégrer le principe de contrat dynamique avec le développement d'actions nouvelles et complémentaires.

ARTICLE V

Articulation avec les autres procédures

Le Contrat de Territoire doit permettre d'associer le Conseil général, les collectivités, les communes, les EPCI, les chambres consulaires, les partenaires socio-économiques, les groupements d'entreprises, les associations qui souhaitent s'inscrire dans la démarche de développement durable initiée par le Département.

Le Contrat de Territoire n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des contrats auxquels sont conviés communes et EPCI par les différents partenaires Europe, État, Région, agences diverses et organismes publics et para-publics.

Il est l'outil contractuel privilégié du Conseil général pour mettre en œuvre ses politiques et ses actions partenariales.

ARTICLE VI

Engagement des parties

Le Contrat de Territoire repose sur un engagement commun des partenaires en faveur d'une concertation et d'une évaluation permanente des politiques publiques.

Les partenaires s'engagent à promouvoir la qualité de vie des populations et à mieux répondre aux préoccupations des acteurs publics et privés de chaque territoire.

Le contrat de territoire permet de valoriser chaque territoire et de rechercher de façon permanente l'amélioration, et l'efficacité du service public local.

Le présent contrat, pour être exécutoire, doit faire l'objet d'un engagement formel de chacune des parties.

ARTICLE VII

Durée

Le présent contrat est signé pour une durée de 3 ans.

ARTICLE VIII

Concertation

Une concertation systématique sera conduite par les conseillers généraux en direction de l'ensemble des acteurs et des publics concernés. Les élus sont acteurs de la démarche et ils en sont les porteurs. Des conférences territoriales seront mise en place au sein de chaque territoire de développement durable.

Instance de réflexion et d'orientation, chaque conférence de territoire pourra décider de créer en son sein, des commissions thématiques, et organiser des ateliers thématiques et des groupes de travail. Pour chaque commission, un élu référent sera le coordinateur et le rapporteur des travaux auprès des conférences territoriales.

Les Maisons départementales du Territoire mettent à disposition des conférences la logistique nécessaire.

ARTICLE IX

Gestion et suivi

Les commissions organiques continuent de jouer un rôle d'instruction.

Dans les secteurs qui les concernent, les commissions organiques du Conseil général instruisent dans leur périmètre respectif, l'ensemble des décisions qui engagent juridiquement le Département ou qui ont une incidence financière sur son budget.

La commission « Aménagement du territoire », quant à elle, est la garante de la mise en cohérence des décisions sectorielles et assure ainsi la cohésion de l'ensemble des politiques mises en œuvre au niveau départemental.

ARTICLE X

Partenariat et appel à projet

Le contrat de territoire devra s'efforcer de favoriser de nouveaux partenariats dans tous les domaines de l'action publique.

Le Conseil général généralisera le recours aux appels à projets public/privé.

ARTICLE XI

Évaluation

Les signataires s'engagent dans une évaluation systématique des actions portées par le présent contrat. Un dispositif d'évaluation est instauré. Des indicateurs réguliers seront fournis pour mesurer les impacts des actions et projets programmés, ainsi que leur évolution par rapport aux objectifs fixés. L'appel à des cabinets externes peut également être envisagé.